Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_171-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Chrystèle BERTRAND à Michel BARBE, Yannick BRE à Christophe MARTINS, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Brigitte BERREE à Jean-Yves CLOUET

Absente : Delphine MONTREUIL

La séance est ouverte à 20h00.
Chrystel CAULET est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31
Quorum : 17

Séance levée à : 22h15

CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA MAISON DE L'EUROPE DE RENNES ET MONTFORT COMMUNAUTE

N° Délibération CC/2026/171

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente rappel que la Maison de l'Europe de Rennes, est une association reconnue par l'Union Européenne pour son soutien à la promotion des institutions européennes et de « l'esprit européen ».

La convention signée pour trois ans est arrivée à son terme en juin 2026. Un avenant de reconduction a été validé jusqu'au 31/08/2026. Il s'agit donc de renouveler cet accord pour trois nouvelles années, de septembre 2026 à juin 2029.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_171-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

La convention comprend un engagement de Montfort Communauté à diffuser les supports de communication sur l'Europe, et un engagement de la Maison de l'Europe à répondre aux interrogations des habitants du territoire en matière d'Union Européenne. La convention implique également un soutien financier de l'établissement à l'association, à hauteur de 0,10€ par habitant. (soit 2 715€ pour 2026)

Enfin, la convention comprend aussi un engagement à réaliser des actions concrètes et ponctuelles sur le territoire, actions dont les principaux axes ont été redéfinis (jeunesse, intergénération...).

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 08 octobre 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Sur proposition de la Vice-présidente au Bien Grandir Bien Vieillir,

Considérant la politique de soutien à l'Europe et les dynamiques en cours en termes d'actions familiales sur le territoire de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve la nouvelle convention avec la Maison de l'Europe,
- approuve le montant de la subvention indiqué dans ladite convention,
- autorise le Président à la convention et les documents se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

La secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE